

Pourquoi adhérer à l'Université Populaire ?

Certes, et c'est un principe essentiel pour toutes les Universités Populaires, les soirées proposées sont gratuites pour chacun des participants, adhérent ou non.

Chacun des intervenants, convaincu par cet idéal, se plie (et de bonne grâce) au même principe.

Bien évidemment, la petite équipe locale qui concocte le programme n'est composée que de membres bénévoles.

Le Conseil d'administration de l'**UPOP'Arles** tient à garder une totale indépendance pour sa programmation et se refuse à demander la moindre subvention.

Ce sont donc les cotisations des adhérents qui permettent de payer les billets de train des conférenciers, leur repas et parfois une chambre d'hôtel. Les cotisations servent aussi à diffuser l'information des conférences (flyers, affiches, site internet) et à promouvoir les activités de l'**UPOP'**.

Sans cette petite réserve d'argent, l'aventure ne pourra pas se poursuivre.

Alors, si vous voulez que vive l'UPOP' : ADHÉREZ !

www.upoparles.org - contact.upoparles@gmail.com

UPOP'ARLES

Maison de la Vie associative - Boulevard des Lices - 13200 ARLES

BULLETIN d'ADHÉSION ANNUELLE **2019-2020**

Madame

Monsieur

NOM

Prénom

Adresse

Courrier électronique

Nous ne correspondons que par courrier électronique. En début d'année et avant chaque rendez-vous, vous recevrez une information détaillée. Votre adresse électronique ne fera l'objet d'aucune diffusion. Vous pourrez vous désabonner de ces informations à tout moment en nous en faisant la demande

adhère à **UPOP'Arles** et règle la cotisation **2019-2020**

- par chèque libellé à l'ordre de UPOP'ARLES**
 en liquide

20 € - tarif plein 10 € tarif réduit € - adhésion de soutien

- 25 ans, étudiants, demandeurs
d'emploi, bénéficiaires minima sociaux

Signature

Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communications extérieures que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification auprès de UPOP' ARLES, dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

